



Frais d avocat a payer au syndic

Par **sofia7856**, le **15/01/2009** à **13:44**

Bonjour,

J'ai une dette envers mon syndic. de propriété de 2000 euros (dont 300 environ de frais d'avocat+ des frais divers)

Je peux la payer en 4fois
soit 500 euros par mois.

Mais voilà ils ont eu recourt à un huissier de justice qui est passé pendant mon absence
j'aimerais tellement me débarrasser de ça,

mais c'est clair que je ne peux pas payer tout d'un seul coup

Et quelques jours après je reçois une lettre de leur part disant que je leur dois encore 1500 euros de frais d'avocat

et qu'il y a une audience le 5 février

ils ont accepté mes règlements mais demandent encore plus

si quelqu'un peut me conseiller

merci bcp.

Par **juri15**, le **15/01/2009** à **14:37**

Bonjour,

En matière de recouvrement de charges, seul le Tribunal peut décider de mettre à votre charge les frais d'avocat et les frais d'huissier, mais en pratique, les syndicats les imputent le plus souvent sur les appels de fonds du copropriétaire débiteur.

Vous devriez donc expliquer vos difficultés financières à l'audience, dire que vous paierez en

x fois, dire que le décompte présenté par le syndic inclus des frais qui doivent être enlevés et demander à être dispensée des autres frais.

Cordialement,
Juri15

Par **sofia7856**, le **15/01/2009** à **14:42**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse rapide
malgré mes grosses difficulté financière, dois je chercher un avocat
j'ai un cdi mais pas les moyens pour me sortir de cette affaire

Par **sofia7856**, le **16/01/2009** à **13:53**

bonjour juri15

J'ai été voir le syndic ce matin pour contester les frais d'avocat qui me sont facturés sur janvier
alors que j'ai payé ma dette fin décembre

L'agent du recouvrement m'a dit j'ai les preuves que vous aviez payé fin décembre, que mes
lettres sont datées du 28/12/08

Mais qu'elle ne pouvait pas prendre seule la décision de m'enlever les frais d'avocat
et qu'elle allait demander au gestionnaire des copropriétaires de ma résidence
de payer les frais d'avocat
que rien n'était sûr, qu'elle me tenait au courant la semaine prochaine

Cet après-midi j'ai rdv avec un conseiller juridique
la dame du syndic m'a fait des copies de mes courriers

J'espère que sincèrement qu'ils vont me les enlever

qu'en pensez-vous ??

Désolé j'étais longue, je vous souhaite une bonne journée

Par **sofia7856**, le **21/01/2009** à **18:51**

Le gestionnaire du syndic m'a téléphoné et ne veut pas m'enlever les frais d'avocat
car il me dit n'avoir aucun règlement de ma part à ce jour
alors que j'ai un courrier avec accusé réception de mes chèques

il me dit aussi que j'ai dépassé la date de payement du 19/12

alors que moi j'ai reçu un appel de fond daté du 17/01 qui était à régler avant le 01/01
que j'ai respecté

alors que lui me dit qu'il s'agit seulement d'une relance à mon égard

J'ai vraiment peur, je suis dans une situation financière difficile
Payer encore des frais de + de 1000 euros ne me font plus dormir la nuit

ça fait + d'une semaine je ne fais que penser à ça

j'ai écrit un courrier AR pour contester cet abus

j'espère que si cette histoire va jusqu'au tribunal, Mr le juge sera conciliant

qu'en pensez-vous, que puis-je faire pour me défendre ??